

Très chère aimée madame et fille,

Dans ces temps de tristesse et de calamité, on n'entend parler que de guerre à Paris comme dans tout le pays. Toutes les troupes sont aux frontières contre l'empereur et le roi de Prusse, car le temps approche. Le 15 du mois d'août ils se livreront une grande bataille : l'empereur et le roi de Prusse promettent de rétablir, le 25 août, le roi et les princes dans leurs anciennes prérogatives et cela dans l'église métropolitaine. Si notre régiment a du bonheur, nous serons sauvés le 25 août. Les gens mal intentionnés ne comptent plus sur nous ; ils disent que nous les trompons et ils pensent que nous sommes du parti de la noblesse, de l'empereur et du roi de Prusse. Il y a beaucoup de danger pour nous à Paris ; nous sommes les seuls gardes du roi à la cour ; nous sommes là tout le régiment composé de 2 000 hommes, depuis trois semaines, munis de 6 canons, de poudre et de plomb : il faut que nous soyons toujours en grande tenue ; jour et nuit ,nous n'avons point de repos. Plusieurs milliers veulent anéantir la famille royale et notre régiment; le 12 du mois d'août, cette canaille doit déposer le roi et nous ôter les armes ; mais avant de nous laisser enlever le roi et nos armes, nous mourrons tous sur la place.

Les Suisses ont déjà deux fois sauvé la couronne, et cette fois encore les Suisses sauveront la couronne. Actuellement tout tire à sa fin ; tous les bons bourgeois sont avec nous ; car si cela n'était pas, nous aurions depuis longtemps le sac sur le dos. Nous sommes obligés de coucher sous le ciel dans la cour du château ; nous n'avons pas un instant de sûreté : les vivres sont très chers à Paris, mais nous avons à boire et à manger en abondance ; Louis nous donne une addition à la paye.

P. S. Je me porte bien, Dieu merci ; je salue cordialement ma femme et ma fille et désire vous voir encore une fois.

Je salue mon frère, celui de Jean, ainsi que tous mes bons amis.

Dans ce temps-ci, je n'ose point écrire mon nom.

M..., caporal.

Présentation du document à l'Assemblée le 14 août 1792

On a déposé au comité de surveillance une lettre, écrite en langue allemande, trouvée sur un caporal suisse, du nom de Pfeiffer, mort dans la journée du 10 août, et adressée à sa fille, Anne Pfeiffer Schwoblich, à Densbern, près de Schomthen-Berg, canton de Berne. Cette lettre, déposée au comité de surveillance le 12 août, est certifiée par MM. Sarrette, capitaine de la garde nationale ; Seringali, peintre, élève de M. David, commandant la musique ; Simon Le Fèvre, sergent de la musique de la garde nationale, et Rémi, sergent-major de la musique de la garde nationale parisienne.